

République Française  
Département : HAUTE-GARONNE  
Arrondissement : Saint-Gaudens  
SAINT ANDRE - COMMUNE - 31

## **Procès verbal**

Le mercredi 03 décembre 2025 à 20 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 28 novembre 2025, s'est réunie sous la présidence de David CASTETS.

Secrétaire de la séance : Anelise CHASSOT

**Présents** : Eliane RAULET, David CASTETS, André FORT, Patrice CASTEX, Patrick RECH, Anelise CHASSOT, Christophe BAYLE, Michel BORALI, Marie BECHET, François FAURE, Chantal GARDERE

**Représentés** :

**Absents et excusés** : Chantal GARDERE

### **Ordre du jour** :

Approbation du Procès Verbal

DELIBERATIONS

- Crédits ouverts 2026

INFORMATIONS

- Information location
- Information travaux réseaux pluvial
- Point sur le budget
- Questions diverses

### **Délibérations du conseil** :

#### **CREDITS OUVERTS 2026 (N° DE\_024\_2025)**

Le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire pour mandater des factures d'investissement avant le vote du budget primitif 2024 d'ouvrir des crédits d'investissement.

L'article L1612-1 du CGCT prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette »

Le montant des crédits qui peuvent être engagés sur le fondement de cet article s'apprécie au niveau des chapitres du budget 2025. A l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette, les dépenses à prendre en compte sont les dépenses réelles de la section d'investissement votée au budget N-1 c'est à dire non seulement les dépenses inscrites aux budgets primitifs (BP) et aux budgets supplémentaires, mais également celles inscrites dans les décisions modificatives.

Le Maire autorise l'ouverture des crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2026.

Chapitre 21 : 152 200€ budget 2025 crédits ouverts 38 050€

Chapitre 23 : 25 000€ budget 2023 crédits ouverts 6 250 €

Chapitre 165 : 2 050€ budget 2023 crédits ouverts 512.50€

Ouï cet exposé le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de réaliser l'ouverture des crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2026 comme proposé ci-dessus.

Délibération : adoptée

David CASTETS  
Président de séance

Anelise CHASSOT  
Secrétaire de séance

#### POINTS DIVERS :

- POINT SUR LE BUDGET : réalisé du 17/01/2025 au 01/12/2025 :

dépenses fonctionnement : prévu : 296 066.80  
réalisé : 212 724.44

recettes fonctionnement : prévu : 296 066.80  
réalisé : 192 679.25

dépenses investissement : prévu 229 630.00  
réalisé : 58 970.60

- TRAVAUX TOITURE ECOLE : entreprise LOISIL Thibaut, demande de subventions 15% 5C, 20% département, 40 % état
- INFORMATION TRAVAUX RESEAU PLUVIAL

- COUPE DE BOIS DE CHAUFFAGE : coupe prévue, faire enquête auprès des ST ANDREENS pour connaître besoins et organisation à prévoir pour l'enlèvement, prix de la stère 55€
- PLAN LOCAL d'URBANISME : à ce jour la révision du plan est à l'arrêt
- LOCATION MAISON FACE MAIRIE : un préavis de départ a été déposé à ce jour
- FORET : réunion information le lundi 15/12/2025 pour informations et activités proposées
- LE 10 JANVIER 2026 à 15h auront lieu les vœux de la mairie

Tous les points de l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée à 23h30